



CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du Conseil général
Lundi 2 juin 2025 – 19h50 - Refuge des Champs des Boz

Présidence : Monsieur Herbert Nyffenegger

Personnes excusées : Mmes Diane Breton, Marie-Claire Gebhard, Rosalie Hoffmann, Jacqueline Lux-Gerber, Loren Menzel, Chantal Menzel, ainsi que MM. Claude-Alain Gebhard, Rudolf Gerber, Francis Gleyre, Andreas Hoffmann, Iain Maclean, Luca Spycher, Richard Stoudmann

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

01 M. le Vice-président Herbert Nyffenegger ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Avec 26 membres présents, le quorum (fixé à 14 membres) est atteint. Le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité, en cas de votation ce soir, est fixée à 13 voix.

Ordre du jour

Le Vice-président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2024
4. Préavis N° 01 / 2025, comptes 2024
5. Préavis N° 02 / 2025, rapport de gestion 2024
6. Préavis N° 03 / 2025, relatif à l'adoption d'un règlement communal des sépultures et du cimetière
7. Election du·de la Président·e
8. Election du·de la Vice-président·e
9. Election de deux scrutateurs·trices et deux suppléant·e·s
10. Election de la commission de gestion et d'un· suppléant·e
11. AJEMA - nomination d'une commission ad'hoc
12. Communications municipales
13. Communications du Vice-Président
14. Divers



ADMISSIONS, DEMISSIONS

- 02 Ayant précédemment annoncé vouloir rejoindre le Conseil, Mme Maud Lannaz et M. Maxime Tinguely sont également présents. M. le Vice-président procède à l'assermentation selon le protocole habituel.

PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2024

- 03 M. le Vice-président procède à l'énumération page par page :

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 01 / 2025, COMPTES 2024

- 04 Le Vice-président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La parole est donnée à M. Yves Schopfer, Syndic, pour quelques compléments notamment sur le montant de 250'000.- frs qui a été pris sur le fonds de réserve. Il ajoute également que la mise aux normes des abris PC n'était pas prévue. En effet, suite à l'inspection des abris PC, 2 abris se sont révélés non conformes et la Municipalité a proposé de prendre en charge les montants de ces remises aux normes. Seul un montant forfaitaire de 500.- frs a été demandé à chacun des deux citoyens propriétaires concernés.

M. Schopfer ajoute que c'est la dernière fois que les comptes sont présentés sous cette forme car le passage à MCH2 est prévu pour 2026. Mme Agnès Harr, Boursière, sera présente à la séance du Conseil général du 24 novembre 2025.

Le Vice-président remercie M. le Syndic pour ces compléments.

M. Vincent Denis pose la question concernant le prélèvement sur le fonds réserve collecteurs ERM. M. le Syndic précise que cela concerne, notamment, les travaux réalisés sur le collecteur de l'ERM « Les Eglantines ». Le montant des travaux avait été décidé lors d'une séance du Conseil Intercommunal de l'ERM.

M. le Syndic ajoute qu'avec MCH2 tous les fonds de réserve devront faire l'objet d'un règlement.

Pour le surplus, M. le Syndic informe que l'organe de révision FIDACOR a remis son rapport ce jour et confirme que, suite à leur audit, les comptes sont corrects.

Le Vice-président remercie la Commission de gestion et la Municipalité pour sa rigueur et pour le travail réalisé.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président donne lecture des conclusions du préavis 01/2025 et passe au vote.



Le Conseil général décide :

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2024 ainsi que le bilan au 31 décembre 2024, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Le préavis 01/2025 - Comptes 2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 02 / 2025, RAPPORT DE GESTION 2024

- 05 En préambule, M. Yves Schopfer, Syndic, précise que le Préfet, lors de sa visite annuelle en mai 2025 a félicité la commune pour le rapport de gestion présenté.

Il ajoute que sur le rapport lui-même, il a été interpellé par M. Vincent Denis car il manque des informations concernant l'AVM et il propose d'ajouter ces informations au procès-verbal.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Vincent Denis précise, qu'en 2024, l'AVM s'est agrandie pour la première fois depuis 1995, année de sa création, car la commune de Clarmont a rejoint l'AVM au 01.01.2024. L'adhésion de Clarmont n'a pas nécessité de travaux car le réseau était en bon état. Par ailleurs, la campagne de changement des compteurs avec la pose de lecteurs à distance et de nouveaux compteurs également équipés de lecteur a débuté et la commune de Vaux a été la 1^{ère} commune concernée par ces changements.

M. Jean-Pierre Lardet demande combien les inondations de juin 2024 ont coûté à la commune.

M. le Syndic confirme, qu'à ce jour, les différents curages de canalisation et les travaux du pont de Vaux s'élèvent à 53'000.- frs. Fin 2025, la Municipalité pourra donner plus précisément un chiffre. A noter que la Direction générale de l'environnement (DGE) a réglé 40% du montant de la remise en état des berges et des enrochements du pont de Vaux.

Le Président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président donne lecture des conclusions du préavis 02/2025 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'accepter le rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

Le préavis 02/2025 – Rapport de gestion 2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 03 / 2025, RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMMUNAL DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE

- 06 M. le Syndic précise que ce règlement répond à une demande de M. le Préfet et que celui-ci est basé sur le règlement type proposé par le Canton. Il a, néanmoins, été adapté aux spécificités de notre commune et présenté aux services cantonaux pour approbation



préalable. Une réponse positive a été donnée par le Canton. M. le Syndic ajoute que l'idée est également d'avoir un cimetière harmonieux.

Le Vice-président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président donne lecture des conclusions du préavis 03/2025 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'adopter le nouveau Règlement des sépultures et du cimetière et ses annexes,
- de fixer l'entrée en vigueur de ce Règlement et ses annexes dès leur approbation par l'État.

Le préavis 03/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal des sépultures et du cimetière est accepté à l'unanimité.

ELECTIONS

Président

07 M. le Vice-président précise que M. Claude-Alain Gebhard, l'actuel Président, est en voyage. Il lit un courriel de M. Claude-Alain Gebhard qui annonce se mettre volontiers à disposition si aucun autre candidat se présente. Aucun autre candidat se présentant au poste de Président, M. Claude-Alain Gebhard est élu tacitement à l'unanimité.

Vice-président

08 M. Herbert Nyffenegger se présente également comme Vice-président et il est élu à l'unanimité sous les applaudissements.

Deux scrutateurs et deux suppléants

09 Selon le processus habituel, Mmes Maria Jaunin et Lina Riccio-Lardet sont nommées scrutatrices. MM. Stéphane Paquier et Maxime Tinguely sont nommés comme suppléants.

Commission de gestion

10 Le Vice-président précise que M. Beat Haldemann et Mme Anne-Catherine Sutermeister ont émis le souhait de poursuivre leur mandat à la Commission de gestion, tout comme M. Marvin Pittet. M. Stéphane Paquier est démissionnaire. M. Christian Perret-Gentil se porte candidat comme suppléant. Après discussion entre les membres, la Commission est composée comme suit : M. Beat Haldemann devient Président de la Commission, Mme Anne-Catherine Sutermeister et M. Marvin Pittet sont membres et M. Christian Perret-Gentil est suppléant.

Commission AJEMA

11 Pour ce point, le Vice-président passe la parole à Mme Anne-Marie Perret-Gentil, Municipale, qui réalise une présentation du réseau AJEMA actuel et futur en raison de la sortie de plusieurs communes du réseau et, de fait, des raisons qui nécessitent la création d'une commission ad-hoc.



Aujourd’hui, 32 communes adhèrent au réseau AJEMA mais plusieurs communes ont décidé de créer leur propre réseau d’accueil de jour. Le Conseil Communal de la ville de Morges confirme sa sortie du réseau au 31 décembre 2025 et l’association intercommunale scolaire Aubonne, Gimel Etoy, (ASSAGIE) qui regroupe les communes d’Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Gimel, Lavigny, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens sortira à la fin de l’année scolaire 2024/2025.

Mme Anne-Marie Perret-Gentil ajoute que chaque commune du futur réseau a le devoir de nommer une commission AJEMA formée de trois personnes.

Cette commission sera responsable d’étudier et de rendre un rapport sur les futurs statuts déjà présentés au Canton par le bureau du Groupe de travail.

La parole est donnée à l’assemblée.

M. Carlantonio Valsesia précise qu’il ne participera pas à cette commission pour diverses raisons telles que la charge de travail à réaliser pour cette étude car les statuts doivent être travaillés et étudiés mot à mot. Pour lui, nous assistons, aujourd’hui, à une étatisation du domaine de l’enfance pendant que l’accueil de jour des enfants nécessite une approche multi compétences. A l’époque de la création du réseau, les débats furent animés.

Mmes Anne Maradan et Camille Paquier ainsi que M. David Marchand sont intéressés, se portent candidats et sont nommés membres de la commission AJEMA.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Alain Garcia

PACOM

Faisant suite à la mise à l’enquête du PACOM, 2 oppositions ont été reçues concernant la parcelle 80. La Romande Energie considère que cette parcelle ne doit pas être en terre agricole. La Municipalité a décidé de rencontrer les 2 opposants que sont la Romande Energie et Swissgrid AG et va proposer de sortir la parcelle 80 du PACOM, ceci dans le but de pouvoir finaliser le PACOM avant la fin de la législature.

Avancée du projet photovoltaïque communal

Depuis fin juin 2024, la production est en route mais limitée à 25 kVA par la Romande Energie. En effet, le transformateur existant permet d’injecter, sur le réseau de Romande Energie, uniquement 25 kVA au lieu des 100 kVA qui pourront être produits à pleine capacité. A noter que le nouveau transformateur pour passer à 100 kVA sera à la charge de la Romande Energie et non de la Commune mais le délai pour la pose de ce transformateur par la Romande Energie est évalué à 18 mois. Il faut également noter que 18'700 kVA ont d’ores et déjà été produits et injectés dans le réseau de juin 2024 à septembre 2024 et représente un montant de 3'262.-frs.

Site internet Vaux-sur-Morges

Dans le but d’uniformiser le site internet avec l’application CommuneApp et de permettre des mises à jour et des mises en ligne directement par le secrétariat communal, le site de la commune va être revu et la nouvelle version sera mise en ligne prochainement.



David Spycher

Projet d'aménagement des chemins vicinaux

Le projet d'aménagement est toujours en discussion avec la commune d'Echichens et le bureau BBHN. Une fois un accord trouvé, le projet sera transmis à la DGMR et à la DGAV.

Nouveau grill au refuge

Un nouveau grill sera posé au refuge dans les jours à venir.

Yves Schopfer

Absence M. François Menzel

M. le Syndic s'excuse M. François Menzel pour cette séance et précise, qu'en raison de soucis de santé, il est absent de la Municipalité depuis le 1^{er} mai 2025 et vraisemblablement jusqu'au 15 août 2025. La Municipalité travaille à quatre depuis un mois.

Projet de décharge type A et B « En Bérole »

Faisant partie du plan des décharges du Canton de Vaud, le projet de décharge type A et B « En Bérole », qui se situe sur une partie de la propriété de M. Claude-Alain Gebhard, a été « ressorti » par les services cantonaux. M. Claude-Alain Gebhard a entrepris des démarches concernant ce projet. La Commune a été surprise par ce projet car M. Claude-Alain Gebhard n'avait pas informé la Commune de ses démarches.

Il est à noter que les déchets A et B sont des déchets inertes et terreux.

M. Schopfer précise que la commune de Vaux-sur-Morges, tout comme la commune d'Echichens, a refusé de porter le projet de mise à l'enquête et a donné mandat au Canton pour les mises à l'enquête.

Par ailleurs, la Municipalité de Vaux a refusé le passage des camions sur le territoire communal et le passage des camions se fera uniquement par la commune d'Echichens.

Un groupe de suivi a été créé en lien avec ce projet et la Municipalité souhaite qu'un membre du Conseil général en fasse partie. La 1^{ère} séance de ce groupe devrait avoir lieu en octobre ou novembre 2025. Une commission interdépartementale (CIPE) a également été créée par le Canton.

M. Olivier Pahud est intéressé, se propose pour faire partie du groupe du suivi et est nommé à l'unanimité.

Sentier de la Morges

Le Sentier de la Morges est aujourd'hui stoppé à la hauteur de Monnaz car un pont s'est effondré. L'ASM travaille avec la Maison de la Rivière sur ce point.

Elections municipales 2026

Le dépôt des listes doit se faire entre le 05 janvier et le 12 janvier 2026.

Le 1^{er} tour pour l'élection de la Municipalité se déroulera le 08 mars 2026.

Le 2^{ème} tour pour l'élection de la Municipalité se déroulera le 29 mars 2026.

Le 1^{er} tour pour l'élection du Syndic se déroulera le 16 avril 2026.

Le 2^{ème} tour pour l'élection du Syndic se déroulera le 17 mai 2026.



MM. Alain Garcia et François Menzel ne se représenteront pas.

Si la Commune de Vaux souhaite rester indépendante, elle a besoin que les citoyens se mobilisent pour les élections. Aujourd’hui, la Commune a une administration forte qui permet d’être indépendant.

A noter qu’une discussion avec la Commune de Clarmont a eu lieu mais l’augmentation des impôts serait très importante.

Nouvelle Loi sur les Communes

Le projet de nouvelle Loi sur les Communes a été étudié par la Municipalité qui a envoyé ses remarques au Canton. Il est à noter, qu’à ce jour, cette nouvelle Loi sur les communes n’est plus une priorité pour le Conseil d’Etat.

1^{er} Août

Le 1^{er} août se déroulera au centre du village et les Pro’Fêtes se sont associées à la commune pour les animations.

Le Vice-président remercie la Municipalité pour ces informations et propose de passer au point suivant.

COMMUNICATIONS DU VICE-PRESIDENT

13 –

DIVERS

- 14 Mme Anne-Catherine Sutermeister ajoute que le Canton de Vaud recense les arbres remarquables et que l’entretien de ces arbres serait pris en charge par le Canton. M. le Syndic précise que le règlement actuellement en vigueur sera revisité à l’automne et le recensement se fera prochainement.

Clôture :

La parole n’étant plus demandée, le Président clôture la séance à 21h45.

Herbert Nyffenegger

Barbara Vanrietvelde

Vice-président

Secrétaire